



La gendarmette était blonde ...

Par **amiral74_old**, le **28/12/2007** à **00:28**

Suite à une suspension de permis, j'ai été convoqué à la gendarmerie pour remettre mon permis suite à une notification du tribunal pour une période de 8 mois ...
la gendarmette a rempli l'imprimé suivant:

Date de remise du permis: 2/12/2007

Date ou le permis peut-être restitué: 3/08/2007

Il va falloir qu'elle révise sérieusement pour devenir OPJ ?

Dans tout ça, vice de forme ?.....

Par **JamesEraser**, le **17/05/2008** à **00:08**

Pas d'inquiétudes, le Tribunal corrigera l'erreur. De toutes façons, il vous appartient d'effectuer les démarches en vue de récupérer votre permis de conduire. Ce qui fait foi, c'est quand même le quantum de peine inscrit dans le jugement et non pas une bafouille de dates. Pour la question première, aucune remise en cause.